

Mairie 36 Bd, Stalingrad 24150 LALINDE

# Règlement 50 km du 4 mars 2018

## **Art 1: Organisation**

Cette épreuve est organisée par « Les marcheurs de la vallée de la Dordogne » Elle est inscrite sur le calendrier des courses Hors Stade de la Dordogne, et donc soumise au règlement de la commission Nationale des courses Hors Stade.

# Art 2 : Cadre et esprit de l'épreuve :

C'est une course sur chemins principalement très peu de route et se déroule sur les communes de Lalinde –Mauzac Gd Castang –– Pressignac – Cause de Clérans - Baneuil Des signaleurs sur le circuit à différents endroits notamment à l'encontre des routes. La protection civile joue la sécurité sur le circuit et le médecin sur le site de la Guillou pour intervenir à tout moment.

Le balisage est revu le matin par des vététistes qui font le parcours afin de signaler tout problème.

#### **Art 3: Les épreuves et tarifs:**

3 courses au programme:

50 km	coureurs uniquement tari	f 28€ jusqu'au	1 1er février - du	2 février au 28 février	: → 30 €
•	50 <b>coureurs marcheurs</b> hallenge départemental sur le	tarif 24€ circuit			<b>→</b> 26 €
12 km	coureurs marcheurs	tarif 18€			<b>→</b> 19 €

# Art 4: jour, date, horaires et lieu:

Cette manifestation sportive s'effectue le 4 mars 2018 lieu de départ Moulin de la Guillou à Lalinde.

La remise des dossards s'effectuera samedi 3 mars de 15 h à 19 h au Moulin de la Guillou Dimanche matin jour de l'épreuve de 7 h à 8 h.

Heure de départ des 3 distances à 8 h 30 -Moulin de la Guillou à Lalinde Bien sûr des consignes seront données avant le départ

L'accès au Moulin de la Guillou sera fermé à la circulation à partir de 8 h 15

### **Art 5: inscriptions:**

L'inscription en ligne dès 01 décembre 2017 sur http://www.ikinoa.com Informations 06 41 16 89 93 ou sur www.marcheurs-lalinde.com Dernier délai d'inscription le 28 février 2018 Pas d'inscription le jour même

## **Art 6: Participations**

La course des 50 km est ouverte aux personnes à partir de 20 ans et plus (espoirs, séniors et vétérans, et médicalement apte à la pratique de la course à pied en compétition.

La course des 24 km 150 est ouverte aux personnes à partir de 18 ans et plus (juniors, espoirs, séniors, et vétérans.

La course des 12 km est ouverte aux personnes à partir de 16 ans et plus (cadet, juniors, espoirs, séniors et vétérans.

Toute inscription demande un bulletin d'inscription dûment complété avec les documents suivants :

- Photocopie d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.
- Soit une licence délivrée par la FFA (compétition)
- Soit une licence délivrée par la FF Tri, la FFCO et la FFPM.
- Soit une licence délivrée par une fédération Agréée, avec la mention du non contreindication de la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition.

Toute personne qui s'inscrit à une épreuve, assure d'être suffisamment entraînée.

### Art 7: Parcours

Le parcours est essentiellement composé de chemins très peu de route, le circuit est sous contrôle de signaleurs à chaque carrefour. Les concurrents doivent respecter le code de la route.

Les participants doivent s'engager à ne rien jeter et à respecter l'environnement dans lequel ils évoluent, certains passages sont privés, mais avec autorisation de passage.

Pour des raisons de sécurité et/ou en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

### **Art 8 : Equipements :**

Chaque concurrent fixera son dossard sur le torse avec des épingles afin qu'il soit parfaitement identifiable.

Les concurrents doivent être équipés convenablement pour ce genre d'épreuve.

# **Art 9: Ravitaillements**

Sur le parcours des 50 km (liquide et solide) sont prévus 8 ravitaillements 4 km - 11.8 km - 19.8 km - 25.2 km - 30.5 km - 39.5 km - 42.7 km - 46.4 km Sur le parcours des 24 km 150 (liquide et solide) sont prévus 5 ravitaillements 4 km - 7.8 km - 12 km - 17 km - 20.4 km Sur le parcours des 12 km (liquide et solide) est prévu 1 ravitaillement 4 km - 10.4 km Sur le parcours des 12 km (liquide et solide) est prévu 1 ravitaillement

A l'arrivée tous les participants des 3 circuits pourront bénéficier d'un ravitaillement complet.

## Art 10: Responsabilité

Chaque concurrent doit respecter le milieu naturel et humain dans lequel il va évoluer. Merci donc de respecter les bénévoles ...... Un sourire en passant leur fera grand plaisir. Il doit respecter le CODE DE LA ROUTE

#### Art 11 : Sécurité et assurances

Les concurrents doivent respecter le balisage, et les consignes des responsables de l'épreuve. Des signaleurs seront présents à chaque traversée de routes ou de chemins.

La couverture médicale est assurée par la « protection civile » et un médecin sur le site de la Guillou ainsi qu'un poste de la protection civile avec le matériel nécessaire.

Cette couverture médicale est présente pour porter assistance à toute personne en danger. Il appartient au coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel au secours :

- En se présentant à un membre de l'équipe de couverture médicale
- En appelant le PC course
- En demandant à un autre coureur ou marcheur de prévenir les secours.

Il appartient à chaque coureur ou marcheur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur ou marcheur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les médecins et secouristes sont habilités :

- A mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.
- A faire évacuer par tout moyen les concurrents qu'ils jugeront en danger.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la Mutuelle des Sportifs 2/4 rue Louis David 75782 PARIS cedex 16 contrat n° 55111371

Individuelle accident : les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

La possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition est obligatoire pour bénéficier de la couverture des assurances.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.

#### **Art 12: Abandons**

Tout concurrent souhaitant abandonner devra obligatoirement se présenter à un poste de ravitaillement où à un signaleur afin d'y remettre son dossard et voire de se faire rapatrier. Pas de car balai sur les 3 circuits.

## **Art 13: Classement**

Un classement sur les 3 épreuves les trois premiers de chaque catégorie

L'ensemble des résultats doivent être communiqués au responsable de la Commission Départementale Hors Stade, et ce dans les plus brefs délais.

#### Art 14: Récompenses

Pour les 3 courses les 3 premiers (hommes et femmes) seront récompensés, ainsi que les premiers (hommes et femmes) de chaque catégorie.

Chaque participant recevra un cadeau de bienvenue

### Art 15: conditions d'annulation de participation

L'inscription pourra être remboursée pour les motifs suivants et sous présentation d'un justificatif faisant foi : maladie, accident ou décès d'un membre de la famille ou un proche

#### Art 16: Conditions d'annulation de manifestation

En cas de dégradations importantes des conditions météorologiques (tempête, chûtes de neige importantes) les organisateurs se réservent le droit d'annuler les manifestations afin d'assurer la sécurité, et l'intégralité physique des participants.

#### Art 17 : Droit à l'image

L'organisation se réserve tout droit exclusif d'utilisation des images sur l'ensemble de l'épreuve (photographie et vidéo)

## Art 18 : Obligations liées à la loi informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés « chaque organisateur de courses Hors Stade s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme.

Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA à l'adresse électronique suivante : cil@athle.fr